



PROJET DE LOI n°40 LA FQDE SALUE LA VOLONTÉ GOUVERNEMENTALE DE REMETTRE L'ÉCOLE ENTRE LES MAINS DE SA COMMUNAUTÉ

Montréal, le mardi 5 novembre 2019 – La Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement (FQDE) présente aujourd'hui ses recommandations devant la Commission de la culture et de l'éducation à la suite du dépôt du projet de loi n°40 modifiant principalement la loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires.

Ses recommandations portent principalement sur :

- L'inquiétude concernant le nombre de parents au Conseil d'Établissement du Secteur adulte et formation professionnelle ;
- La mise en place d'un conseil d'administration paritaire composé de cinq parents, cinq membres de la communauté et cinq membres du personnel, dont une direction ;
- La nomination par les pairs de certains membres du comité d'engagement vers la réussite ;
- Le pouvoir du ministre de s'assurer d'une réelle décentralisation.

« La FQDE est convaincue que le gouvernement doit continuer d'octroyer les ressources nécessaires aux établissements scolaires afin que les directions puissent, en équipe-école, prendre les décisions qui favorisent l'apprentissage des élèves. Dans cette optique, la FQDE appuie le nouveau modèle de gouvernance qui met à l'avant-plan la gestion des établissements d'enseignement », mentionne le président de la FQDE, Nicolas Prévost.

La FQDE est d'avis que de favoriser une gouvernance de proximité permettra une prise de décisions locale vers les établissements d'enseignement. Les directions d'établissement d'enseignement sont prêtes et motivées à déployer des pratiques de gestion gagnantes qui feront la différence quant à la réussite et le bien-être des élèves, et ce, avec la collaboration des différents acteurs que sont l'équipe-école, les parents et la communauté. En ce sens, la FQDE est persuadée que la direction d'établissement d'enseignement, en tant que leader en gestion pédagogique et administrative de l'établissement, est la mieux placée pour mettre en place des conditions optimales de succès.

« La FQDE souhaite la fin d'une application de la loi à géométrie variable », ajoute M. Prévost.

À propos de la FQDE

La FQDE est le principal organisme professionnel représentant les directions et directions adjointes d'établissement d'enseignement au Québec. Elle est constituée de plus de 2000 membres provenant de 20 associations régionales. La mission de la Fédération est de promouvoir le développement professionnel et l'excellence des directions, de défendre leurs droits et de contribuer à la réussite de l'ensemble des élèves.

-30-

Source :

Service des communications

FQDE

cell : 514 918-7855

elodie.lacroix@fqde.qc.ca